Je passe ma petite annonce

sur centre presse + samedi annonces + presse service + internet

1 **Rédigez votre annonce sans abréviation. Pour toutes annonces immobilières, précisez obligatoirement la classe énergie.** *(Exemple : classe énergie : A, B, C... Mention que vous retrouverez dans le Diagnostic de Performance Energétique du bien).*

La ligne supplémentaire : 2 € pour 1 semaine, 4 € pour 3 semaines ou plus

Informations obligatoires pour paraître sur internet
Immobilier
Prix de votre bien ..... €
Commune ou votre bien est visible .....
Code postal .....

Automobile
Prix de votre bien ..... €
Année .....
Kilométrage .....
Catégorie .....
Marque .....
Modèle .....

2 **Choisissez et cochez votre formule**

Rubriques	TARIFS FORFAITS 5 LIGNES (grille) INTERNET INCLUS 1 semaine	3 semaines	4 semaines + vitrine*	86 + 37 ou 86 + 87	PRIX
Bonnes affaires et multimédias	2€ ❑	4€ ❑	5€ ❑		€
Animaux	10€ ❑	20€ ❑	25€ ❑	Economique et efficace : 1 dept supp pour 1€** de + seulement !	€
Demande d'emploi	6€ ❑	12€ ❑	16€ ❑		€
Automobile Moto	14€ ❑	28€ ❑	38€ ❑	30€ ❑	€
Immobilier	14€ ❑	28€ ❑	38€ ❑	3 semaines ❑ Animaux ❑ Immobilier ❑ Automobile/Moto	€
Offres d'emploi	14€ ❑	28€ ❑	38€ ❑		€
Rencontres avec domiciliation (1)	24€ ❑	36€ ❑	48€ ❑		€

*sauf Bonnes affaires, Multimédia et Rencontres **Immo et auto uniquement

La ligne supplémentaire	2€ ❑	4€ ❑	4€ ❑		€
Photo	10€				€
Signe distinctif	5€				€
Cadre	10€				€
Domiciliation	10€ (Obligatoire pour les annonces rencontres)				€
Vitrine sauf Rencontres	10€				€
CALCULEZ LE PRIX TOTAL DE VOTRE ANNONCE					€

3 **Mode de règlement**

❑ Paiement par chèque à l'ordre de NR Com (uniquement chèque émis par les banques françaises)
❑ Paiement par carte bancaire
N° ..... Cryptogramme (les 3 derniers chiffres figurant au dos de votre CB) .....
Date d'expiration .....

Mentions obligatoires (Confidentiel assuré)
NOM : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....

4 **Transmettez-nous votre annonce**

► **Par téléphone - Appel Gratuit*** N° Vert 0 800 186 286
*à partir d'un téléphone fixe, réservé aux particuliers
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30. Le samedi de 9 h à 13 h 30.
Possibilité de paiement sécurisé par CB

► **Par Courrier** Poitiers : 5, rue Victor-Hugo - B.P. 27 - 86001 Poitiers Cedex

► **Passer votre annonce par internet**
www.centre-presse.fr

► **Par Courriel** petitesannonces@nr-communication.fr

(1) Le montage du courrier domicilié n'est dû qu'une seule fois lors du règlement de 3 mois après la dernière parution de l'annonce du particulier. Le forfait est un coupon automatique et insécurisé "Journal + Internet". Les petites annonces des particuliers ne passeront que sur le site Internet du groupe Nouvelle République. Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre annonce, elles sont destinées à l'usage des journaux du groupe Centre Presse et Nouvelle République qui se réservent le droit de refuser l'insertion d'une annonce sans avoir à en justifier les motifs, de corriger la forme d'une annonce sans en modifier le sens afin de faciliter la compréhension des lecteurs. Toute annonce enregistrée dans nos services n'est pas remboursable. Texte proposition par annonce, en MAJUSCULES, 1 lettre par case, 1 espace entre chaque mot, forfait et offres réservées aux particuliers. (a) Réservé aux particuliers à partir d'un téléphone fixe - Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des offres commerciales du groupe Centre Presse / Nouvelle République. Si vous ne souhaitez pas recevoir nous en informant nous contacterait et si possible la référence de votre annonce.

Officielles

www.pro-marchespublics.com

Annonces Légales

Enquêtes publiques

GRAND POITIERS
Direction Générale des Services
Mission Cœur d'Agglo - Viaduc des Rocs
Place du Maréchal Leclerc
BP 569 - 86021 POITIERS Cedex
Tél. : 05.49.52.35.35

OPERATION DE DECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DES ROCS
ET DE CONSTRUCTION DU VIADUC DES ROCS

ARRETE PRESCRIVANT LES ENQUÊTES PUBLIQUES
PORTANT SUR LE DECLASSEMENT PREALABLE DE LA PASSERELLE DES ROCS
EN VUE DE SA DECONSTRUCTION ET
L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU VIADUC DES ROCS SUSCEPTIBLE
D'AFFECTER L'ENVIRONNEMENT

Le président de la Communauté d'Agglomération - GRAND POITIERS,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, l'article L.124-1, les articles R.123-6 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-1, l'article R.124-6, l'article R. 122-11-2,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-3 et suivants,

Vu les délibérations de GRAND POITIERS en date du 2 juillet 2009 (lancement de l'opération), du 25 septembre 2009 (lancement de la concertation préalable), du 12 juillet 2010 (transfert de la passerelle de la Ville de POITIERS à GRAND POITIERS), et du 6 mai 2011 (bilan de la concertation préalable et autorisation de lancement des enquêtes publiques),

Vu la décision de M. le Président du Tribunal Administratif de POITIERS en date du 14 avril 2011 désignant comme commissaire enquêteur M. Claude DAMOY et M. Louis CAUDRON comme commissaire enquêteur suppléant,

Vu les pièces du dossier soumis aux enquêtes publiques,

ARRÊTE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le déclassement préalable de la passerelle des Rocs.

Article 2 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'aménagement et de construction du Viaduc des Rocs.

Article 3 : Ces deux enquêtes seront conjointes.

Article 4 : M. Claude DAMOY, lieutenant-colonel de gendarmerie à la retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de POITIERS, M. Louis CAUDRON, ingénieur général du génie rural à la retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 5 : Les dossiers d'enquête, comprenant une étude d'impact, ainsi qu'un registre d'enquête pour chacune des deux enquêtes à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège des enquêtes situé à l'accueil de l'Hôtel de Ville de la mairie de POITIERS (place Leclerc - POITIERS (86)) pendant 35 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du 14 juin inclus au 18 juillet 2011 inclus.

Article 6 : Le commissaire enquêteur recevra le public au siège des enquêtes situé à l'accueil de l'Hôtel de Ville de la mairie de POITIERS (place Leclerc - POITIERS (86)) aux jours et horaires suivants : le mardi 14 juin 2011 de 14 h à 17 h, le samedi 2 juillet 2011 de 9 h à 12 h et le lundi 18 juillet 2011 de 14 h 30 à 17 h 30.

Les observations du public peuvent également être transmises par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Claude DAMOY, Commissaire Enquêteur des enquêtes publiques sur l'opération d'aménagement du Viaduc des Rocs et de déconstruction de la passerelle des Rocs, GRAND POITIERS, Mission Cœur d'Agglo-Viaduc, Place du Maréchal Leclerc, BP 563, 86021 POITIERS cedex.

Article 7 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 5 du présent arrêté, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour rédiger les deux rapports et ses conclusions motivées.

Article 8 : Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet de la Région Poitou-Charentes, à M. le Préfet de la Vienne, à M. le Maire de POITIERS et au Président du Tribunal Administratif de POITIERS.

Le public pourra consulter les dossiers d'enquête, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur à l'accueil de l'Hôtel de Ville de la mairie de POITIERS aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie à compter du 31 août 2011 et jusqu'au 31 août 2012.

Article 9 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture des enquêtes sera publié quinze jours au moins avant le début de celles-ci, et rappelé dans les huit premiers jours des enquêtes, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché à la mairie de POITIERS et sur le site du chantier (sur la passerelle des Rocs et sur le boulevard du Grand Cerf). Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée aux dossiers soumis aux enquêtes avant l'ouverture des enquêtes en ce qui concerne la première insertion, et au cours des enquêtes pour la seconde insertion.

Article 10 : Le maître d'Ouvrage de l'opération d'aménagement est la Communauté d'Agglomération - GRAND POITIERS. L'autorité compétente pour prendre la décision de déclaration de projet et le déclassement de la passerelle des Rocs à l'issue des enquêtes publiques est la Communauté d'Agglomération - GRAND POITIERS.

Article 11 : Des informations peuvent être demandées par le public auprès de M. Pascal TRANCHANT, Chef de Projet du Viaduc des Rocs à la Mission Cœur d'Agglo - Viaduc de la Communauté d'Agglomération - GRAND POITIERS par téléphone (05.49.52.35.35) ou par courrier à l'adresse du maître d'ouvrage figurant au timbre du présent arrêté.

Article 12 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomérabon Grand Poitiers, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à POITIERS, le 23 mai 2011
Le Président, Alain CLAEYS